



**Réponse du Conseil communal à la
question écrite
n°10-806 du groupe PLR intitulée:
«Développement de Chaumont: est-il
besoin de sacrifier les lugeurs?»**

(Du 30 septembre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 22 novembre 2010, le groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts, a déposé la question écrite n°10-806 intitulée «Développement de Chaumont: est-il besoin de sacrifier les lugeurs» dont le contenu est le suivant:

«Ça bouge à Chaumont et le groupe PLR s'en réjouit!

L'attractivité de la montagne communale comme site de loisirs pour les jeunes et moins jeunes de la ville et de toute la Suisse a fortement augmenté grâce à la création d'une piste de descente VTT (downhill) déjà renommée loin à la ronde auprès des adeptes de ce sport. Elle devrait dès l'an prochain croître encore grâce à l'ouverture de l'Accro'Branches (parcours dans les arbres) actuellement en construction. Ces développements sont de l'avis du groupe PLR particulièrement positifs pour la ville et il convient ici de saluer les efforts payants du Conseil communal dans sa gestion de ces deux projets. Ajoutés à ses atouts préexistants (cadre exceptionnel, randonnées pédestres, ranch, tour de Chaumont,

funiculaire, etc.) et à la réouverture prochaine du restaurant du Petit Hôtel, le site paraît promis à un avenir vivant et radieux.

Dans l'engouement général lié au développement de la piste de descente VTT, il semble toutefois que certains utilisateurs historiques et innocents des lieux aient malheureusement été oubliés, qui plus est ceux qui y trouvaient le plus de plaisir: les enfants qui lugent à Chaumont depuis des générations!

Le départ de la piste de descente VTT a en effet été réalisé sur le pré situé entre l'arrivée du funiculaire et le Petit Hôtel. Les obstacles en terre construits sur la piste empêchent pratiquement toute utilisation du pré par les lugeurs, alors qu'il constituait jusqu'ici la piste de luge la plus populaire et la plus enneigée de la ville! Fini la luge à cet endroit.

Une cohabitation entre vététistes et lugeurs aurait pourtant été aisée à réaliser. Les premiers pratiquent leur sport durant la belle saison, les seconds durant l'hiver. De plus, renoncer à construire des obstacles sur 50m de pré sur une descente totale de 4 kilomètres (Chaumont – La Coudre) n'aurait certainement pas constitué un grand sacrifice pour les vététistes qui s'y seraient pliés de bon cœur. Cela aurait du moins pu leur être imposé aisément. Mais on a oublié les lugeurs.

Le groupe PLR est d'avis qu'il convient de remédier à cet oubli, d'entente avec les gérants de la piste de descente VTT, et de remettre ce pré dans un état propice à la pratique de la luge, afin que les enfants et leurs parents puissent se le réapproprier pour leurs activités hivernales. De menus réaménagements seraient suffisants. Il suffit en effet de quelques mètres de largeur au milieu du pré sans obstacles ou du moins sans cassures de terrain trop prononcées pour que les enfants puissent luger.

Quelques centaines de mètres plus bas, la piste de descente VTT croise le mythique «sentier des poules», piste de luge particulièrement appréciée des Coudriers, reliant à travers bois les deux stations du funiculaire: Chaumont et La Coudre. Ici encore, un imposant obstacle de VTT a été construit et entrave le tracé initial des lugeurs, qui ont été contraints de modifier leur parcours. Ici aussi il aurait été aisé d'obtenir des vététistes qu'ils renoncent à construire des obstacles sur le parcours des lugeurs, ou du moins qu'ils se contentent d'en construire qui n'empêchent pas le passage. Mais on n'a pas pensé aux lugeurs.

Finally, on the last section of the path of the chickens – the most interesting for the skiers who love speed – so the asphalted road connecting the woods of the abbey to the Prises (in the highlands of La Coudre), the Commune has since a few years gone to a partial de-icing and salting of the road to allow access to the forest by cars. In the past, this road was closed to traffic in case of snow, which allowed skiers to prolong their descent to the Prises safely since they did not risk crossing cars. At the moment, cars cross skiers who descend on the edge of the road, which is far from ideal from a security point of view. So bad for the skiers. Once a year, motorists could have a problem parking their car elsewhere for their walk or jogging in the forest.

In view of what precedes and winter is already knocking at the door, the PLR group would like to obtain answers to the following questions:

1) The Communal Council is it considering remedying the situation mentioned and does it think of making it possible again to exercise luge on the slope of Chaumont? Will it take measures to this effect already for winter 2010-2011? If yes, which ones?

2) The Communal Council could it intervene with the exploiters of the descent VTT track so that it is no longer built with obstacles hindering the passage of skiers using the «chicken path»? Will it? The current obstacle located on the path could it be moved or removed? (If necessary, the first skier is willing to be at the disposal of the Communal Council to indicate the trace of the path).

3) The asphalted road between the woods of the abbey and the Prises will it be closed to traffic in case of snow for the safety of the skiers and their pleasure?

With our thanks for the answers that will be given to these questions.»

La question ayant été déposée par écrit, la présente réponse est également apportée par écrit, en application de l'article 62 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Chaumont offre depuis des décennies la possibilité d'effectuer des activités de loisirs et de détente aux habitant-e-s du Littoral et aux personnes de passage, du Canton, de Suisse et d'ailleurs. L'offre de loisirs

s'est développée et régulièrement adaptée aux nouvelles activités de plein air. Entre les années 1990 et 2010, l'attrait de Chaumont pour la détente et les loisirs s'est toutefois réduit par la diminution de l'offre hôtelière notamment et des possibilités de se restaurer. Grâce à des initiatives privées qui ont rencontré un appui volontaire des Autorités, Chaumont a retrouvé son attrait. Toutes les activités sont proposées à proximité de la station supérieure du funiculaire La Coudre-Chaumont qui est en soi une des attractivités de Chaumont.

Le plein air, un public familial et populaire, et une accessibilité possible avec les transports publics sont le fil rouge des activités proposées sur ce lieu:

1. Funiculaire panoramique (depuis 1910).
2. Tour de Chaumont avec vue unique sur la région des Trois-Lacs, le Plateau et les Alpes (depuis 1912).
3. Place de jeux publique XXL.
4. Court de tennis (rénové en 2018).
5. Manège Topeka ranch avec promenades en forêt et sortie en attelage (une halle couverte est en finalisation).
6. Sentier du Temps pour un retour instructif en ville (2000).
7. Parcours VTT Free ride (2009).
8. Place de pique-nique de l'Association Pro-Funi (2010).
9. Parcours dans les arbres (2011).
10. Restaurant du Petit Hôtel (rénové en 2012).
11. Piste de luge à réaménager (2020).

Notre Conseil souhaite développer les synergies entre les acteurs, en signaler l'accès au site de Chaumont depuis la gare CFF de Neuchâtel et proposer des activités adéquates dans l'espace disponible. Un projet de tourisme doux et attractif peut se déployer encore davantage à Chaumont, orienté sur les axes thématiques «Nature - Famille - Sport» soutenus par notre Autorité et les acteurs en présence sur le site.

L'offre d'activités à Chaumont doit également se réfléchir en termes de saisonnalité. La question des lugeurs soulevée par le groupe PLR en 2010 est encore d'actualité, bien que les occasions de luger soient moins fréquentes que dans le temps.

Le groupe "Faire vivre Chaumont", composé de plusieurs groupes d'intérêts des Chaumonniers et les prestataires de services de loisir du site, a pris en considération l'ensemble des remarques faites à propos de la piste de luge. Il les a confrontées aux utilisations actuelles du site et aux possibilités d'amélioration envisageables. Après une analyse complète,

les membres du groupe ont reconnu que la situation actuelle du champ de départ de la piste VTT Free ride faisait aujourd'hui consensus.

Sur cette base, voici les réponses aux questions posées, accompagnées d'un plan en annexe permettant de situer les aménagements discutés.

1. *Le Conseil communal envisage-t-il de remédier à la situation susmentionnée [dans la question du groupe PLR] et pense-t-il faire en sorte de rendre à nouveau possible l'exercice de la luge sur le pré de Chaumont? Prendra-t-il des mesures à cet effet déjà pour l'hiver 2010-2011? Si oui lesquelles?*

Lors de la mise en place des nouvelles activités que sont le Parc Aventure et la piste VTT Free ride, il a été difficile d'identifier pour chacune la place adéquate. Le consensus trouvé à l'époque ne permettait plus la pratique de la luge à cet endroit. Avec le temps, chacun a trouvé sa place et a adapté plus finement sa pratique et ses installations avec l'espace à disposition. Actuellement, l'association Bike Attitude planifie une rénovation de la piste VTT dans le champ de départ : la modification du tracé laisserait un passage de 2 mètres de largeur du côté du Petit Hôtel jusqu'à l'entrée de la forêt. La descente occasionnelle en luge dans ce couloir est possible, mais il est difficile d'imaginer des lugeurs remontant dans le même espace. De toute façon, à l'heure actuelle, la pratique de la luge s'est déplacée vers la pente au nord du terrain de football d'une part, et, d'autre part, par manque de neige, n'est plus guère possible en-dessous de l'altitude de Chaumont. Lors des rares jours avec de la neige en suffisance pour une descente jusqu'en bas, les VTT ne peuvent pas circuler et n'entrent donc pas en conflit avec les lugeur. Ainsi, notre Conseil ne prévoit pas de faire déplacer la piste de Bike Attitude au profit de la pratique de la luge.

2. *Le Conseil communal pourrait-il intervenir auprès des exploitants de la piste de descente VTT pour qu'il ne soit plus construit d'obstacles gênant le passage des lugeurs empruntant le «sentier des poules»? Le fera-t-il? L'obstacle actuel situé sur le sentier pourrait-il être déplacé ou supprimé? (Si nécessaire, le premier soussigné se tient volontiers à disposition pour indiquer au Conseil communal le tracé dudit sentier)*

L'association "Bike Attitude" qui exploite la piste VTT Free ride est en contact régulier avec la Ville. Des améliorations importantes ont été obtenues dans ce cadre avec une meilleure intégration de la piste au sein des forêts de Chaumont (par exemple avec l'installation de la barrière en

bois à la place d'un filet orange). Les aménagements VTT autorisés sur le «sentier des poules» ne prétèrent donc plus la pratique de la luge, devenue par ailleurs très rare faute d'enneigement suffisant. En revanche, dans ce secteur, l'utilisation du parcours dédié aux vététistes permet de réduire la pratique et les conflits dans le reste de la forêt.

3. Le chemin goudronné entre le Bois de l'Abbé et les Prises sera-t-il fermé à la circulation en cas d'enneigement pour la sécurité des lugeurs et leur plaisir?

Cette troisième question porte sur la partie la plus basse de la forêt, juste en dessus de La Coudre. La route goudronnée mentionnée est celle qui permet d'accéder en voiture au parking des Râpes depuis Hauterive. Ce parking en forêt est utilisé principalement par les habitant-e-s de l'est de la Ville et d'Hauterive. En cas de fermeture, le public utilisant régulièrement cette place de parc ne trouverait pas de places dans le quartier des Prises. De plus, cette place de parc en forêt est très appréciée des personnes âgées et à mobilité réduite, car elle est en lien direct avec des chemins forestiers plats, et donc utilisables par ces personnes, même lorsqu'il y a un léger enneigement. Par ailleurs, les rares jours avec des chutes de neige suffisamment abondantes pour luger jusqu'en bas, la voirie se verra très vraisemblablement contrainte de déneiger en priorité les axes plus importantes. Notre Conseil ne prévoit donc pas de fermer cette route tout au long de l'hiver au profit des lugeurs.

Les activités qui se sont développées ces dernières années montrent qu'un tourisme doux s'adressant à des personnes appréciant les activités physiques répond à un besoin. Dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique du nouveau plan d'aménagement local (PAL), un atelier a réuni une multitude d'acteurs des domaines tourisme, loisir, sport, culture et vie sociale. L'évolution de fond indique une forte tendance vers la transversalité entre ces domaines: une même personne peut être visiteur de musée, sportive et touriste dans sa propre région d'habitat et de travail, selon les jours, les saisons et ses envies. Il s'agit précisément de renforcer les liens entre les différentes offres de proximité et les possibilités de les combiner facilement.

Concrètement en ce qui concerne Chaumont, notre Conseil souhaite promouvoir des activités diversifiées et compatibles avec le site. Ainsi, le Conseil, en collaboration avec les différents acteurs, notamment ceux localisés entre le funiculaire et le Petit Hôtel et les représentants de Chaumont (Société d'intérêt public SIP), souhaite développer une nouvelle activité sur l'espace disponible entre le terrain de tennis ouest et

le départ de la piste VTT Freeride. L'objectif est de créer des synergies entre les différentes offres, en bonne intelligence avec les acteurs sur place. Mentionnons encore la cohérence recherchée avec le nouvel aménagement de la centralité de La Coudre. En effet, le processus participatif autour de ce site inclut également les liens avec TransN comme opérateur du funiculaire et BikeAttitude.

Chaumont étant «la montagne de Neuchâtel» avec des milieux naturels exceptionnels et une population acquise aux valeurs du site, notre Conseil attache une grande importance à un développement harmonieux et respectueux des principes de durabilité. Dans cet esprit, les évolutions touristiques suivront le fil rouge mentionné: promotion d'activités de plein air, un public familial et populaire, et une accessibilité possible avec les transports publics. Cette conception touristique intègre les défis climatiques et répond aux tendances et besoins de la société identifiés.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à la question écrite n°10-806.

Neuchâtel, le 30 septembre 2019,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Thomas Facchinetti

Le vice-chancelier,

Bertrand Cottier